

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le neuf juillet, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion extraordinaire qui aura lieu le samedi 14 juillet 2018 à 10 heures 30 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

Compte rendu de la séance du samedi 14 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatorze juillet, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 10 heures 30 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Monsieur DEWYNTER Franck, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Madame PLATEL Christelle, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur ROUSSEL Stéphane, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: Patricia COMBES par Fanny MICHAUD, Pierre MARTINEZ par Stéphane ROUSSEL

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame MICHAUD Fanny

Ordre du jour:

1/ Marché Convention d'aménagement de bourg

2/ Questions diverses

Délibérations du conseil:

VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA CAB (180714_01)

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'attribuer le marché de travaux pour l'opération :
"Aménagement de la traversée de bourg"

à l'entreprise : **COLAS, 202 ROUTE DE PARIS, 33910 SAINT DENIS DE PILE**

Montant total du marché : 187 985.80 € HT qui se décompose ainsi :

Tranche ferme	Route Départemental e	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	Tranche optionnelle 3
88 938.80 €	47 025.00	9 357.00	35 849.00	6 816.00

- de notifier la décision à l'entreprise COLAS

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.